

**APPEL A MANIFESTATION  
D'INTERET  
N°0002/AMI/MINTP/DP.PACRI-  
VR/SQSVBG/APM/2024 DU 06  
janvier 2025 POUR LA MISE EN  
ŒUVRE DU MECANISME DE GESTION  
DES PLAINTES, DE LA STRATEGIE  
DE COMMUNICATION ET DE LA  
PREVENTION/ATTENUATION ET LA  
REONSE AUX VIOLENCES BASEES  
SUR LE GENRE DU PROJET POUR  
L'AMELIORATION DE LA  
CONNECTIVITE, LA RESILIENCE  
ET L'INCLUSION LE LONG DU  
CORRIDOR ROUTIER MORA-  
DABANGA-KOUSSEYI DANS LA  
REGION DE L'EXTREME-NORD.**

**1. Contexte**

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement, pour couvrir le coût du Projet pour l'Amélioration de la

Connectivité, la Résilience et l’Inclusion le long du corridor routier Mora-Dabanga-Kousséri dans la Région de l’Extrême-Nord « PACRI-MDK » et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultants pour la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes, de la stratégie de communication et de la prévention/atténuation et la réponse aux Violences Basées sur le Genre du Projet pour l’Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l’Inclusion le long du corridor routier Mora-Dabanga-Kousseri dans la Région de l’Extrême-Nord.

Le PACRI-MDK dont la portée va au-delà de la mise en œuvre d’infrastructures de transports routiers vise principalement (1) l’amélioration de la connectivité et des échanges internes et transfrontaliers avec la réhabilitation des tronçons en très mauvais état dont principalement Mora-Dabanga-Kousséri ; (2) l’amélioration de la résilience climatique des infrastructures ; (03) l’amélioration de la résilience et l’inclusion des populations riveraines à travers un meilleur accès aux services de base et aux opportunités socio-économiques.

Il est organisé autour de trois (03) Composantes à savoir :

- Composante 1 : Travaux de réhabilitation et d’entretien des routes ;
- Composante 2 : Amélioration des infrastructures communautaires dans les zones sélectionnées et les communautés d’accueil des réfugiés de la région de l’Extrême-Nord ;
- Composante 3 : Renforcement institutionnel du secteur des transports.

Les services du consultant (firme) portent sur les trois (3) missions ci-après :

- Mission 1. (MGP) : Opérationnalisation du mécanisme de

gestion des plaintes ;

- Mission 2. (ESC-CCS) : Elaboration d'une stratégie de communication et Conduite des campagnes de communication sociale ;
- Mission 3. (PR-VBG) : Prévention et réponses aux violences basées sur le genre.

Le temps d'intervention du consultant est de trente-six (36) mois exclut le temps de validation des rapports par l'Administration.

Le Ministre des Travaux Publics, invite les firmes de consultants (ci-après désignés les Consultants) à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...). Les critères de présélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Justifier d'une expérience générale d'au moins 15 ans dans le domaine de la communication sociale, de la gestion du contentieux, des enquêtes sociales, du suivi et prise en charge des questions de VBG et d'appui aux survivantes, de la formation des Associations (avec justificatifs : copie contrats, attestations de bonne fin, PV);
- Expérience spécifique dans au moins deux missions similaires : opérationnalisation du mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le suivi des activités de Violences Basées sur le Genre (VBG) Violence Contre les Enfants (VCE) avec prise en charge psychosociale, juridique et sanitaire des survivantes (avec justificatifs : copie contrats, attestations de bonne fin, PV);

- Avoir une expérience des projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers (avec justificatifs : copie contrats, attestations de bonne fin, PV);
- Être établi et avoir une connaissance de la zone d'intervention du projet ainsi que les zones sujettes à des conflits de sécurité;

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III relatifs au conflit d'intérêt et du paragraphe 3.32 de la Section III et l'annexe IV en matière de fraude et corruption du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de septembre 2023 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt ») sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'un sous-consultant. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront solidiairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) définie dans le Règlement sur les marchés publics.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse mentionnée ci-dessous, les jours ouvrables entre 09 heures et 15 heures, heure locale.

## **2. Remises des offres**

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par fax, ou par e-mail) au plus tard vingt-huit (28) jours calendaires, après publication, en quatre (04) exemplaires

dont un original et trois (03) copies, à 15 heures, heure locale et portant expressément la mention :

**« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES, DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE LA PREVENTION/ATTENUATION ET LA REONSE AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DU PROJET POUR L'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE, LA RESILIENCE ET L'INCLUSION LE LONG DU CORRIDOR ROUTIER MORA-DABANGA-KOUSSEKI DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD « PACRI-MDK »**

A l'attention de Monsieur le Ministre des Travaux Publics

Agence d'exécution de Projet : Direction du Projet PACRI-VR

Sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, à Yaoundé.

Téléphone : (237) 666 00 39 34 ; E-mail : csepr\_badbm@yahoo.fr

YAOUNDE Le 06-01-2025

Le MINISTRE  
NGANOU DJOUMESSI Emmanuel